

SEANCE DU 14 AVRIL 2015

Sont présents, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe KIPPELEN, les adjoints : MM. Maurice WINTERHOLER, Eric SOENEN, Mme Béatrice TESTUD et les conseillers municipaux suivants : Mmes et MM. Eugène SCHNEBELEN, Hubert SCHNEBELEN, Sandra COLOMBO, Jocelyne SOURD, Marc WILLEMANN, Marie-Thérèse WELKER, Nadia REINOLD, Emmanuelle LAJEANNIERE, Rémi TSCHIRHART.

Excusés : Mme Nicole SELLITTO qui a donné procuration à M. Eric SOENEN.

M. Christian EBEL qui a donné procuration à M. Christophe KIPPELEN, rejoint l'assemblée au point N° 2 c.

M. Christophe KIPPELEN salue les conseillers municipaux présents ainsi que les auditeurs.

Sur proposition du maire, Mme Jocelyne FRANCESCON est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Point N° 1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2015

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le procès-verbal de la séance du 18 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 FINANCES

a°) Fixation des taux d'imposition 2015

M. le maire informe l'assemblée de la baisse importante des recettes de la commune (contribution au redressement des comptes publics). Cette baisse progressive sera de l'ordre de 19 000 € en 2015, 30 000 € en 2016 et 39 000 € en 2017 par rapport à 2013. La situation résulte notamment de la réduction de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat et de la montée en puissance du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) dû par notre commune. Par ailleurs, l'Etat ne cesse de transférer de plus en plus de charges vers les collectivités locales et une des dernières conséquences pour notre commune est la fin de l'instruction des autorisations d'urbanisme par la Direction Départementale des Territoires.

Face à la dégradation de la situation financière, le conseil municipal a deux possibilités : il peut baisser ses charges avec, pour conséquence, une baisse de service à la population ou augmenter les taux d'imposition.

Le maire fait remarquer que la baisse des dotations de l'Etat fragilise près de la moitié des communes de notre communauté de communes. Or, une augmentation des taux d'imposition des communes aura pour conséquence de dégrader le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) de la communauté de communes et d'entraîner une baisse de la dotation versée par l'Etat à la CCTC. Une simulation a été réalisée par le cabinet KPMG : si, pour compenser la baisse de leurs dotations, l'ensemble des communes augmentent leurs taux d'imposition, la dégradation du CIF va entraîner une baisse des dotations de la CCTC de l'ordre de 450 000 €. C'est pourquoi, une des solutions consiste à optimiser les ressources fiscales et les dotations à

l'échelle de la communauté de communes qui les reverse aux communes. Aussi, le conseil communautaire préconise de ne pas augmenter les taux communaux, voire de les baisser pour les communes qui le peuvent. Bien entendu ce sont les taux de l'intercommunalité qui subiront une hausse.

Après ces explications, M. le maire propose au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition 2014.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide ne pas augmenter les taux des taxes directes locales en 2015 et de maintenir les taux d'imposition 2014 soit :**

	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'Habitation	9,47 %	9,47 %
Taxe Foncière (bâti)	9,10 %	9,10 %
Taxe Foncière (non bâti)	51,54 %	51,54 %

b) Attribution des subventions 2015

M. le maire soumet au vote du conseil municipal l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2015.

Il rappelle que les subventions avaient été revalorisées en 2014 et propose de maintenir leurs montants.

M. Christophe KIPPELEN informe l'assemblée que, d'une part, l'association des arboriculteurs a sollicité une aide financière dans le cadre de sa journée de taille pour la commune et, d'autre part, le F.C.R. a demandé une subvention pour un stage de découverte et perfectionnement destiné aux jeunes. Il n'a pas souhaité y donner une suite favorable puisque les demandes concernaient une participation aux frais de repas.

Il précise encore que la commune est sollicitée pour des aides financières émanant de nombreuses associations.

Emmanuelle LAJEANNIERE rappelle que les associations ont l'obligation de fournir, à la commune, les comptes et bilans de chaque exercice.

M. le maire rappelle aussi que la réglementation exige désormais la production du numéro SIRET des associations. Ils invitent donc les associations qui ne l'auraient pas encore fait à communiquer ces informations en mairie, afin que les subventions puissent être payées.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide d'accorder les subventions de fonctionnement suivantes aux associations :**

Subventions annuelles :

Association des Œuvres Scolaires	425,00 €
Alsace Ontario	153,00 €
Amicale des Donneurs de Sang	100,00 €
Amis du Grüsselbach	273,00 €
Association de Gestion du Centre Socio-Culturel Pays de Thann	19 503,00 €
Association de Gestion de la Maison du Village	3 400,00 €
Association Foncière de Roderen	453,00 €
Association Mémoire et Citoyenneté	200,00 €
Banque Alimentaire du Haut-Rhin	60,00 €
Batterie-Fanfare	600,00 €

Bibliobus du Haut-Rhin	60,00 €
Chorale Sainte Cécile	100,00 €
Football-Club de Roderen	1 600,00 €
Huntington Espoir	60,00 €
La ronde des fêtes	479,00 €
Les restaurants du Cœur	60,00 €
Prévention Routière du Haut-Rhin	60,00 €
Société de Gymnastique Espérance de Roderen	1 600,00 €
Union départementale des Sapeurs-Pompiers	422,00 €

Les crédits sont inscrits au compte 6574 du budget 2015.

c) Amortissement

M. Christophe KIPPELEN explique qu'il y a obligation d'amortir deux subventions d'équipement versées par la commune pour un montant total de 5 239,20 €.

Il s'agit des dépenses suivantes :

- ✓ subvention de 4 170 € versée au F.C.R. en 2012 pour les travaux d'éclairage du terrain de football ;
- ✓ enfouissement du réseau Orange (rue du Mühlberg en 2014) pour 1 069,20 € (les gaines et fourreaux restant la propriété de l'opérateur, la dépense d'enfouissement s'analyse comme une subvention d'équipement).

M. Christophe KIPPELEN propose de les amortir sur une année.

Le conseil municipal,

VU l'instruction n° 01-114-M0 du 10 décembre 2001 de la comptabilité publique ;

VU la subvention d'équipement d'un montant de 4 170 € versée au F.C.R. pour les travaux d'éclairage du terrain de football ;

VU la subvention d'équipement d'un montant de 1 069,20 € versée à l'opérateur ORANGE pour l'enfouissement du réseau, rue du Mühlberg en 2014 ;

Ayant entendu les explications du maire ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide d'amortir les dépenses de 4 170 € et de 1 069,20 € sur une année, soit sur le budget 2015.**

Point N° 2 EMPLOIS D'ETE

Au vu des années précédentes, M. le maire propose de recruter 6 emplois d'été pour la période estivale 2015. Il soumet cette proposition au conseil municipal.

Mme Béatrice TESTUD précise que 9 candidatures ont été déposées et qu'un tirage au sort aura lieu. Les candidats qui n'ont pas encore bénéficié d'un emploi d'été au sein de la commune seront prioritaires pour le tirage au sort.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- **de reconduire les emplois d'été et de recruter 6 jeunes pour la saison 2015 ;**
- **de rémunérer ces emplois saisonniers à l'indice brut 340 majoré 321 de l'échelle 3 de rémunération.**

Les crédits sont inscrits au compte 6413 du budget 2015.

Point N° 4 COMMUNAUTE DE COMMUNES THANN-CERNAY

Rapport d'activité 2013 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Ce rapport a fait l'objet d'une information au conseil municipal lors de la séance du 3 juillet 2014.

Rapport d'activité 2013 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement

M. Christophe KIPPELEN présente au conseil municipal le rapport d'activité 2013 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce rapport concerne le territoire de la communauté de communes de Thann-Cernay, composée de 17 communes.

La gestion de l'eau et de l'assainissement est divisée en 3 secteurs :

1. Exploitation en régie pour les communes de Cernay, Steinbach, Uffholtz, Wattwiller.
2. Exploitation en délégation de service public (contrat d'affermage 2010-2022 avec la Lyonnaise des Eaux France) pour les communes de Bitschwiller-lès-Thann, Bourbach-le-Bas, Bourbach-le-Haut, Leimbach, Rammersmatt, Roderen, Thann, Vieux-Thann et Willer-sur-Thur.
3. Exploitation par le Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Doller et par le Syndicat Mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller pour les communes d'Aspach-le-Bas, Aspach-le-Haut, Michelbach et Schweighouse.

Le prix de l'eau était de 3,551 €/m³ hors abonnement.

En 2013 l'ARS (l'agence régionale de santé) a réalisé 71 analyses sur le réseau de distribution géré en DSP et le laboratoire CAR (agrée par le ministère de la santé), en collaboration avec l'ARS, a effectué 57 analyses dans les 4 communes dépendant de la régie.

100 % des analyses étaient conformes aux limites de qualité physico-chimiques.

Le service de l'eau avait dénombré 5 311 abonnés relevant de la régie et 7 525 abonnés pour le secteur soumis à la DSP.

Le service de l'assainissement avait recensé 5 111 abonnés (régie) et 7 016 clients (DSP).

M. le maire rappelle que l'ensemble du rapport peut être consulté au secrétariat de la mairie.

Point N° 5 DIVERS

Opération Haut-Rhin propre 2015

M. le maire relate l'opération Haut-Rhin propre qui s'est déroulée, avec satisfaction, le 28 mars dernier et remercie toutes les personnes qui ont contribué au succès de cette journée.

Forêt

M. Christian EBEL annonce que 18 lots de fonds de coupe et 7 lots de BIL seront proposés aux habitants de Roderen lors de la vente de bois qui aura lieu au mois de mai.

Zone de loisirs

Mme Béatrice TESTUD indique que les derniers travaux de finition ont lieu à la zone de loisirs.

M. le maire la remercie pour le suivi de ce chantier qui touche maintenant à sa fin.

Décoration de Pâques

Mme Béatrice TESTUD témoigne des nombreux retours positifs adressés à la municipalité par rapport aux décors de Pâques.

Diagnostic sécurité

M. Christian EBEL porte à la connaissance de l'assemblée qu'un diagnostic de sécurité du bâtiment de la mairie a été effectué le 10 avril 2015 par la gendarmerie. Affaire à suivre...

Ecoles

M. Eric SOENEN indique que le conseil d'école réuni le 24 mars 2015, en présence de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale, a donné un avis favorable à la fusion des écoles maternelle et élémentaire à compter de la rentrée 2015/2016.

Par ailleurs, M. SOENEN indique que les conventions d'utilisation des locaux scolaires par le centre socio-culturel du Pays de Thann sont en cours de signature.

Roderen Infos

M. Eric SOENEN porte à la connaissance de l'assemblée qu'un bulletin communal d'informations va paraître pour le 1^{er} mai.

Piste cyclable

M. le maire rappelle que la demande de création d'une piste cyclable pour rallier Thann et Vieux-Thann est toujours d'actualité. Le projet devra faire l'objet d'un dossier bien argumenté adressé au Conseil Général.

Demandeurs d'emploi

En réponse à la question posée par M. Eugène SCHNEBELEN, M. Christophe KIPPELEN indique qu'il y a une quarantaine de demandeurs d'emploi recensés sur la commune de Roderen.

Réunion publique

M. le maire informe l'assemblée qu'une réunion publique aura lieu le 3 juin prochain, à 20h00 à la Maison du Village. Cette rencontre qui se veut un moment d'échange avec la population, permettra de faire le point sur les chantiers en cours et de répondre aux questions qui seront posées par l'assistance.

WC publics

M. Christophe KIPPELEN déplore que la lumière reste allumée la nuit dans les WC publics. Pour remédier à cette situation récurrente et mettre fin au gaspillage, il propose l'installation d'une minuterie.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h40.